

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Clairvaux d'Aveyron, sous la présidence de Jean-Marie LACOMBE, maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Dominique GARCIA

Présents : Jean-Marie LACOMBE, Catherine GUILLET-NÈGRE, Alain GREVET, Dominique GARCIA, Joël RUSSERY, Nicolas COMBY, Émilie DOUZIECH, Éric LAURENS, Sylvie MOULY, Anne NOYÉ, Séverine PALAYRET.

Excusés : Isabelle GAYRAUD, Christophe LACOMBE, Adrian RIGAL, Franck ROBERT (a donné pouvoir à Mme Anne NOYÉ).

1/ Ouverture de la séance et constatation du quorum

Mr Le Maire constate que le quorum est atteint.

2/ Désignation du secrétaire de séance

Mme Dominique GARCIA se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2024 est approuvé.

4/ Compte-rendu des décisions prises par Mr Le Maire en vertu des délégations du conseil entre le 20 juin 2024 et le 19 septembre 2024

DIA

Monsieur le Maire présente la liste des devis signés :

-SEGALA VIDANGES Location WC Fête du Vin	2024 06	1 820.76 €
BRALEY Location Benne Fête du Vin	2024 06	922.00€
FRANS BONHOMME protection arbres Fête du Vin	2024 07	1 634.28 €

SETIN Portes manteau matériaux	2024 07	226.62 €
ECF CACES	2024 07	937.54 €
COLAS Sécurisation rue du Cordelier	2024 07	81 434.99 €
BARRE TP Travaux enrochement chemin de la Moussatière	2024 07	10 284.00 €
BURLAT enveloppes avec logo	2024 08	406.80 €
Motoculture distribution service souffleur thermique	2024 08	600.00€
TP CAPELLE remplacement pvc chemin stade	2024 09	1 177.50 €
Sécurimed électrodes défibrilateur	2024 09	168.68 €
TEYSSÉDRE bornage chemin Saint Drézier ROLS	2024 09	710.10 €
GÉOBILAN GETUDE étude géotechnique ancienne mairie	2024 09	3 984.00 €
TEYSSÉDRE bornage cimetière Bruéjouis	2024 09	958.20 €

Monsieur le Maire présente un déclaration d'intention d'aliéner pour la vente d'une maison à Clairvaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GREVET, adjoint, en charge de l'urbanisme. Il présente la liste des autorisations d'urbanisme signées :

- une déclaration de travaux pour la construction d'une piscine coque route du Vallon à Bruéjouis
- une déclaration de travaux pour la réhabilitation d'une maison toiture, joints et réouverture fenêtre rue Vieille à Clairvaux
- une déclaration de travaux pour la construction d'un abri de jardin et toit photovoltaïque impasse de la côte de Sol à Bruéjouis
- une déclaration de travaux pour la pose de 81 panneaux photovoltaïques rue des Claux à Clairvaux
- une déclaration de travaux pour l'installation d'un générateur photovoltaïque rue de la Vallée à Clairvaux
- une déclaration de travaux pour la réfection d'un mur à l'identique rue des Bruyères à Clairvaux
- une déclaration de travaux pour la rénovation d'une toiture en bac acier et la pose d'une centrale photovoltaïque en surimposition au mas à Celzet
- un permis de construire pour l'extension d'une bergerie, la pose de panneaux photovoltaïques et la construction d'un bâtiment de stockage au mas à Celzet

5/ Délibération

Délibération 2024 – 23 : Avenant à la Convention entre les communes et la CCCM pour la mise en œuvre du réseau de Lecture Publique Conques-Marcillac

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération était à l'ordre du jour du conseil municipal du 17 juillet qui a été reporté.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COMBY.

Monsieur COMBY rappelle que les bibliothèques sont en cours d'informatisation et que la commission culture a proposé aux maires de la Communauté de communes Conques Marcillac la convention.

Monsieur le Maire explique que chaque commune devra prendre en charge les frais de maintenance du matériel informatique des bibliothèques.

Monsieur COMBY dit que le nombre de bénévoles pour les bibliothèques a augmenté et que les spectateurs pour les spectacles culturels ont été nombreux.

Monsieur le Maire présente la délibération.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la première convention de partenariat pour la mise en œuvre du réseau de Lecture publique a été signée le 19 décembre 2023 par toutes les communes membres de l'EPCI et la Communauté de Communes Conques-Marcillac. Cette convention a pour objet de fixer les modalités opérationnelles du réseau et les engagements des parties en matière de Lecture publique. Comme inscrit dans son article 6, elle est réexaminée à minima chaque année à la suite du Comité de Pilotage de Lecture publique, et modifiée par avenant selon les évolutions du réseau.

L'informatisation des bibliothèques, portée par la Communauté de Communes et soutenue financièrement par l'Etat (DRAC Occitanie) et le Département, va débuter à l'été 2024. La livraison et l'installation des matériels informatiques et des fournitures (codes-barres) seront réalisés de façon échelonnée dans l'ensemble des bibliothèques du territoire, à compter du mois de juillet 2024.

Le présent avenant ci-annexé a pour objet de fixer le partage des compétences en matière d'informatisation des bibliothèques du réseau. Il prévoit notamment que les Communes prennent en charge :

- le coût de maintenance du matériel informatique dès son installation ;
- l'acquisition des fournitures (codes-barres) à l'épuisement des fournitures fournies initialement par la Communauté de Communes.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d' :

- Approuver le présent avenant, telle que ci-annexé ;
- Autoriser M. le Maire à signer l'avenant.

Fait et délibéré à Clairvaux les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21h09.

Le secrétaire de séance



Dominique GARCIA

Le Maire



Jean-Marie LACOMBE